



## Je me marie avec une étudiante étrangère

Par **wad2**, le **23/09/2008** à **11:00**

Bonjour,

Je suis étranger (j'ai une carte de séjour d'un an portant la mention salarié) salarié en France dans une administration française en tant que cadre supérieur et je souhaite me marier avec une étudiante étrangère qui a une carte de séjour étudiant en cours de validité.

J'ai deux questions:

- 1- Est-ce qu'on a le droit de nous marier en France?
- 2- Est-ce qu'elle a le droit de demander un changement de statut après le mariage pour avoir la carte de séjour vie famille?

Merci pour votre aide.

WD

Par **jeetendra**, le **23/09/2008** à **12:56**

bonjour, oui vous avez le droit de vous marier, pour le titre de séjour vie privée et familiale pour votre future épouse elle pourra le demander mais son attribution n'est pas de droit et relève du pouvoir discrétionnaire de l'administration préfectorale, cordialement

Par **wad2**, le **23/09/2008** à **13:11**

Merci pour votre réponse et est ce que ces points peuvent favoriser sa demande:

- Je suis informaticien et j'ai un emploi stable dans la fonction publique
- Elle est universitaire
- Nous résidant ensemble en ce moment.

Cordialement

WD

Par **jeetendra**, le **23/09/2008** à **13:16**

re-bonjour, pour de plus amples informations et précisions contactez le gisti ou la cimade, bon après midi à vous

Par **wad2**, le **23/09/2008** à **13:37**

Merci pour votre aide.

WD